

Aux centres de cours interentreprises et
écoles professionnelles spécialisées

Berne, le 23 juillet 2019 // AS

G:\Bildung\Projekte\Hochvolt-Zertifizierung\Grundbildung_HV\20200129_Information_Instruktoren_HV_Fachbe_KÄrtemittel_Leistungsbeurt_FRE-corr.docx

Réglementations pour la formation Haute tension et les examens HT, mise en œuvre du permis d'utilisation des liquides frigorigènes et évaluation des performances pendant les cours interentreprises et à l'école professionnelle

Chers responsables de centre
Chers enseignants spécialisés

Sécurité des travaux sur les systèmes haute tension en technique automobile dans la formation initiale

En vertu de l'Ordonnance de formation 2018 pour mécaniciens d'automobiles, lors de la **quatrième année** de formation (7^e semestre), l'enseignement du «module de base haute tension» (1^{er} jour) sera dispensé dans l'école professionnelle spécialisée et la «formation électrique pour un travail sécurisé sur les systèmes haute tension en technique automobile» (2^e jour) sera dispensée en cours interentreprises. Un contrôle de l'apprentissage sera réalisé à la fin de chaque journée. Si le contrôle de l'apprentissage est réussi, un certificat de compétences sera délivré. Les deux examens (d/f/i) se dérouleront à l'avenir sur la plateforme électronique.

Conventions et lieux de cours HT au niveau formation continue

Au niveau de la formation continue, quelques centres de cours interentreprises et écoles professionnelles spécialisées se sont déjà manifestés. Ils ont signé une convention avec l'UPSA en tant que prestataire de formation et proposent ce cours HT de 2 jours de l'UPSA et Electrosuisse. Si vous souhaitez vous aussi proposer ce thème important dans la formation continue avec certificat de compétences UPSA, merci de nous contacter. Pour de plus amples informations:

→ www.agvs-upsa.ch/de/berufsbildung/hochvolt-zertifizierung

Conventions et lieux de cours HT au niveau formation initiale

La formation HT dans la formation initiale fera l'objet d'une convention séparée (formation au droit au niveau de la formation initiale) avec les sites de formation correspondants. Le coût de chaque examen réalisé dans la formation initiale s'élèvera à env. CHF 20.00 (TVA n.c.). Il sera facturé via les centres de cours interentreprises. Ces coûts sont pris en charge par les entreprises.

Exigences techniques supplémentaires imposées aux instructeurs HT

Afin de pouvoir enseigner ce thème dans l'école professionnelle spécialisée ou le centre CI, les instructeurs doivent au moins avoir déjà suivi la formation continue HT de l'UPSA ou d'un partenaire de formation reconnu par l'UPSA et obtenu les deux certificats de compétences (1^{er} et 2^e jour) de l'UPSA. Il est conseillé de faire suivre ce cours de deux jours par un ou deux instructeurs par site de formation et de faire participer les autres instructeurs aux

premiers cours sur place. Des cours sont annoncés par différents partenaires de formation UPSA. Vous pouvez vous y inscrire directement:

→ www.agvs-upsa.ch/de/berufsbildung/agvs-business-academy/elektro-instruktion-fuer-hochvolt-systeme-elektro-und-0

Mise en œuvre du permis d'utilisation des liquides frigorigènes dans la formation initiale

L'examen pour le permis d'utilisation des liquides frigorigènes en deuxième année de formation de base de mécanicienne en maintenance d'automobiles/mécanicien en maintenance d'automobiles et de mécatronicienne en maintenance d'automobiles/mécatronicien en maintenance d'automobiles se déroulera également sur la plateforme électronique. Cet examen dure une heure et sera organisé dans l'EPS au cours du 4^e semestre. Les questions d'examen en allemand sont en cours d'intégration sur la plateforme. Le français et l'italien suivront. Les premiers examens pourront se dérouler à partir de mai 2020. Il est prévu de remettre directement un certificat de compétences aux candidats ayant réussi l'examen. Il faut également compter un coût d'env. CHF 20.00 par examen, qui sera facturé via le centre CI et les entreprises. Les EPS recevront leurs identifiants en temps et en heure.

Le contrôle des contenus concernant l'utilisation de liquides frigorigènes dans les climatisations prévu dans la partie pratique sera réalisé au cours de la 2^e formation dans le CI. L'évaluation des performances (certificat de compétences) au CI de l'année correspondante a été adaptée, et l'objectif évaluateur « 1.3.11 contrôlent le fonctionnement du chauffage et du climatiseur et effectuent la maintenance de manière à éviter toute fuite de liquide frigorigène » doit obligatoirement être noté avec 15 points dans le CI pour les MMA et les MA.

Evaluation des performances CI et EPS en cas de surclassement, de rétrogradation ou de formation initiale abrégée

Lors de sa dernière séance du 15 mai 2019, la CD&Q a également traité le sujet de l'évaluation des performances dans le CI et l'EPS en cas de surclassement, de rétrogradation ou de formation initiale abrégée. Il est prévu, en vertu de l'ordonnance de formation (art. 20), que seules les nouvelles évaluations de performances (certificat de compétences) soient prises en compte dans les notes d'expérience pour le métier concerné. Etant donné que différentes évaluations sont faites lors de chaque année du CI, elles sont compilées en une seule note dans le cas où un apprenant n'aurait exercé le nouveau métier que pendant un an.

Je me tiens à votre disposition en cas de questions (arnold.schoepfer@agvs-upsa.ch).

Meilleures salutations

Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)



Olivier Maeder
Direction



Arnold Schöpfer
Formation professionnelle initiale et supérieure

- Adaptation de l'évaluation des performances CI pour MMA et MA dans le cadre de la mise en œuvre du permis d'utilisation des liquides frigorigènes